Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 février 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 0218

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 février 2022, en y retirant le point 20.014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 0219

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 0220

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 0221

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 novembre 2021, à 8 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE22 0222

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 décembre 2021 à 8 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE22 0223

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 décembre 2021 à 8 h 45.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE22 0224

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 22 décembre 2021 à 7 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE22 0225

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 27 décembre 2021 à 10 h.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE22 0226

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 31 décembre 2021 à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE22 0227

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à J.J. MacKay Canada Ltd., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'horodateurs pour les parcs-nature, incluant les fournitures et le service technique pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 220 717,51 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18902;

2- d'autoriser une dépense de 22 071,75 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de J.J. MacKay Canada Limitée;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1224352001

CE22 0228

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien préventif et de réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19061;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Ressort Idéal Ltée	Lot 18 - CESM	208 846,34 $
Le Groupe Guy inc.	Lot- 20 - Pierrefonds - Roxboro	146 659,52 $

2- d'autoriser une dépense de 53 325,88 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1225382004

CE22 0229

Il est

RÉSOLU :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 144 176,14 $, taxes incluses, pour le service de nettoyage partiel de puisards, regards, égouts et chambres de vanne en période d'inondation pour l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec EBI Envirotech inc. (CE21 0559), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le lot 1 de 159 878,47 $ à 304 054,61 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 21 626,42 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 263 901,40 $, taxes incluses, pour le service de nettoyage partiel de puisards, regards, égouts et chambres de vanne en période d'inondation pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec EBI Envirotech inc. (CE21 0559), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le lot 2 de 292 643,09 $ à 556 544,49 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 39 585,21 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1218479003

CE22 0230

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 114 457 $, taxes non applicables, pour la distribution, sur demande, de nourriture aux détenus dans le cadre du contrat accordé à l'organisme à but non lucratif Resto Plateau (CG20 0127), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 260 128 $ à 390 192 $, taxes non applicables;

2- d'autoriser une dépense de 15 607 $, taxes non applicables, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1225055001

CE22 0231

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de cinq ans, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des camionnettes à motorisation hybride (lot 1) et régulière (lot 2), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18960 :

Firme	**Articles**	**Montant (taxes incluses)**
Fortier auto (Montréal) ltée	Lot 1	9 882 004,67 $
Fortier auto (Montréal) ltée	Lot 2	11 400 533,94 $

3- d'autoriser une dépense de 4 256 507,72 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Fortier auto (Montréal) ltée;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1229446001

CE22 0232

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Conseillers en gestion et informatiques CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 342 908 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18979;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatiques CGI inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1217684011

CE22 0233

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 $ à 683 947,76 $, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1219057019

CE22 0234

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 $ à 2 335 426,63 $, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1219057017

CE22 0235

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », dans la cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée, pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 $ à 2 089 088,85 $, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1219057018

CE22 0236

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel Médecins du Monde s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour assurer, dans le cadre de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, la reconduction et la bonification de la mise en œuvre du « Service d'attestation d'identité et de référence par organisme tiers » développé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 365 105 $, taxes incluses, pour 2022-2024, conformément à son offre de services en date du 1er décembre 2021 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1219416001

CE22 0237

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19066 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Contrat
SNC-Lavalin inc.	3 060 874,22 $	1
Les Services EXP inc.	2 697 577,94 $	2
WSP Canada inc.	1 729 678,15 $	3

3- de procéder à une évaluation de rendement de SNC-Lavalin inc., Les Services EXP inc. et WSP Canada inc.;

4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une durée d'une année, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1217231091

CE22 0238

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert, à des fins de protection des milieux naturels, tous les droits, titres et intérêts que détient M. Gilles Labrèche concernant un terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Sherbrooke Est et de l'avenue Yves-Thériault, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 456 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 523,3 mètres carrés, pour une somme de 155 000 $, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1214501013

CE22 0239

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver le projet d'addenda no. 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl (CG19 0517);

2- de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2022;

3- de réduire le montant maximal de la contribution financière à 3,7 M$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1214674002

CE22 0240

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser le dépôt de trois demandes d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour les projets suivants :

- Projet pilote d'îlots de refuge à mi-traversée;
- Projet pilote d'apaisement des manœuvres de virage à gauche;
- Projet pilote de bonification des vélorues en milieu urbain;

2- d'autoriser Mme Valérie Gagnon, directrice de la Direction de la mobilité, ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal et à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin;

3- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à payer sa part des coûts des projets.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1225090001

CE22 0241

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1218746003

CE22 0242

Il est

RÉSOLU :

1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour un second mandat de deux ans : Mme Shahad Salman et M. Benoît Pagé;

2- de nommer Mme Shahad Salman à titre de présidente du conseil d'administration du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence

Adopté à l'unanimité.

30.003 1226794001

CE22 0243

Vu la résolution CA22 14 0040 du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension en date du 1er février 2022;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1218343011

CE22 0244

Il est

RÉSOLU :

1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;

2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;

2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;

3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;

4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;

6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1222675010

CE22 0245

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir une consultation publique portant sur le projet de certification de propriétaire responsable et de registre de loyers.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1229424001

CE22 0246

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'ajuster la répartition du montant des affectations entre les compétences municipales et d'agglomération présentée dans le dossier décisionnel original.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1200029003

CE22 0247

Vu la résolution CA22 20 0053 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 7 février 2022;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1225212004

CE22 0248

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1227614002

CE22 0249

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champ-de-Mars (20-051) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 55 200 000 $ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1216626002

CE22 0250

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1229174001

CE22 0251

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1218677009

CE22 0252

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1215361001

CE22 0253

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RGC 12-026) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1225019001

CE22 0254

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver les modifications aux Conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal;

2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt le projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1225019002

CE22 0255

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin d'identifier des secteurs d'intérêt écologique et présentant une valeur environnementale, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale »;

2- d'adopter le document d'accompagnement ci-joint intitulé « Document d'accompagnement : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;

3- de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal sur le projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029);

4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

40.007 1227154001

CE22 0256

Vu la résolution CA22 22 0026 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 17 janvier 2022;

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport de consultation publique tenue par la Société de transport de Montréal intitulé « Projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu », en vertu de l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun.*

Adopté à l'unanimité.

60.001 1218677014

Levée de la séance 10 h 28

70.001

Les résolutions CE22 0218 à CE22 0256 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier Présidente du comité exécutif	Emmanuel Tani-Moore Greffier de la Ville